



## « **ÉLOQUENCE ET ENGAGEMENT** »

### **Objectifs partagés :**

- doter les élèves des codes, des postures, des méthodes et des techniques de l'oral par la participation à un projet collectif, qui privilégie l'engagement de l'élève et sa parole responsable ;
- faire partager les valeurs de l'UNICEF, agence de l'ONU, qui intervient pour la protection des enfants dans le monde.

**Public visé :** projet à destination d'une classe entière, de tout lycée de l'académie de Lyon, général, technologique et professionnel.

### **Modalités de participation :**

- Les enseignants souhaitant participer au projet « Eloquence et engagement » sont invités à déposer leur projet auprès de la DAAC *via* ADAGE, du 22.06.2020 au 21.09.2020.
- 8 classes de lycées sont retenues à l'issue de la campagne d'appel à projets par la commission d'expertise.
- Chacune des 8 classes de lycée retenues bénéficie d'une intervention de bénévoles de l'UNICEF et de 3 interventions artistiques d'une heure et demie d'un comédien professionnel. Les enseignants proposent dans la rédaction du projet la structure culturelle et/ou l'intervenant artistique avec lequel ils souhaitent travailler.
- Chaque classe organise et réalise une restitution publique devant les autres élèves au sein de son établissement.

### **Calendrier :**

- Du 22 juin 2020 au 21 septembre 2020 : campagne d'appel à projets *via* ADAGE
- Fin septembre - début octobre : instruction des projets déposés par la commission d'expertise
- Mi-octobre 2020 : parution des résultats de l'appel à candidatures
- De novembre à mars-avril 2021 : intervention de l'UNICEF et interventions artistiques auprès des classes.
- Avril-mai 2021 : restitution publique du projet au sein de l'établissement.

### **Intervenants :**

- Une intervention des bénévoles UNICEF dans chacun des établissements retenus afin d'éclairer les lycéens sur les engagements et les valeurs de l'Unicef, et donner des informations et des ressources sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- 3 interventions d'une heure et demie d'un comédien professionnel, selon la proposition faite par les enseignants dans le projet déposé, pour faire expérimenter à tous les

élèves l'engagement du corps, de la voix, l'importance de la respiration et de l'adresse pour être éloquent.

### **Moyens :**

- Les interventions de l'UNICEF sont bénévoles.
- Les interventions artistiques sont prises en charge par la DAAC.
- Chaque classe peut lancer la création d'un Club Unicef, en lien avec un acteur de l'éducation, l'adhésion du Club pouvant être pris en charge par l'établissement.

### **Organisation :**

- Constitution au sein de chaque classe de groupes de 3 ou 4 élèves.
- Un choix de thématiques à partir de la liste ci-après et de documents ressources disponibles sur [Myunicef.fr](http://Myunicef.fr).
- Chaque thématique est travaillée par 2 groupes dont l'objectif sera de trouver des arguments pour affirmer et porter un point de vue lors d'un échange – débat contradictoire (engagement, trouver du sens).
- L'argumentation de chaque groupe privilégie une ou deux « entrées » possibles : dimension historique, économique, sociale, politique, médicale, culturelle... (construire un argumentaire solide, l'étayer, s'approprier une question, personnaliser les réponses, travailler en groupe).
- Le groupe le plus convaincant remporte le débat. Le public vote pour élire lequel des 2 groupes est le plus convaincant.
- Chaque élève peut avoir la parole dans le groupe.
- Les groupes peuvent utiliser des ressources ou des supports (à l'appréciation de l'enseignant).

**Liste de thématiques :** Droit à la santé ; Accès à l'eau potable, à l'hygiène ; Droit de protection contre le virus du sida ; Droit à la nutrition ; Droit à l'éducation en particulier en direction de filles ; Droit à la protection (contre le travail des enfants, les mariages forcés, les mutilations génitales, l'enrôlement des enfants dans les forces armées) ; Droit à l'inclusion sociale ; Droit aux urgences humanitaires. *Les 10 thèmes proposés sont inscrits comme droits de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant reconnue par l'ONU le 20 novembre 1989.*

### **Restitution :**

- Les modalités de restitution sont à l'initiative des établissements qui chercheront à promouvoir l'engagement de chacun au sein d'un groupe.

Nous vous conseillons de garder une trace des débats (textes, photos, vidéo) afin de pouvoir mutualiser, sur le site de l'établissement, sur le site de la DAAC et sur celui de l'UNICEF les initiatives des élèves.

*Une prise de contact au préalable est vivement conseillée.*

**Contacts au comité Unicef :** Nicole Guidicelli [ninadicelli@yahoo.fr](mailto:ninadicelli@yahoo.fr)  
Pascal Pascal Niggemann [pniggemann@unicef.fr](mailto:pniggemann@unicef.fr)  
Myriam Richard [myriam.richard@outlook.fr](mailto:myriam.richard@outlook.fr)

**Contacts à la DAAC :** [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr)